

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-313-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-313  
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU THÉÂTRE LE PATRIOTE**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-M-313-1 modifiant le Règlement numéro 2021-M-313 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote* est de 9 677 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 979 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-M-313-1 modifiant le Règlement numéro 2021-M-313 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 juillet 2023

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)